

Appel à projets 2014

Emploi : des réponses innovantes et solidaires dans les territoires

Dates limites de dépôt des dossiers : 31 mars et 8 septembre 2014

Contexte

L'accès pour tous aux moyens d'une vie décente est une question universelle. Nos sociétés contemporaines y ont répondu en faisant du travail la source principale du revenu. La Déclaration universelle des droits de l'Homme établit d'ailleurs que « toute personne a droit au travail [...] et à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine ».

Alors que la France compte aujourd'hui cinq millions de personnes complètement ou partiellement privées d'emploi, chacun fait l'expérience, personnellement ou dans son entourage, de périodes de chômage de plus en plus longues, quels que soient son âge, son diplôme ou son expérience.

Notre modèle de développement s'essouffle et ne pourra, sous sa forme actuelle, être étendu à l'ensemble de la planète dont les ressources montrent leurs limites. Les problèmes liés à l'emploi et au travail se posent différemment selon les contextes locaux, mais ils sont partout d'actualité.

L'absence d'emploi ne prive pas seulement d'un revenu. Le travail, s'il génère parfois des souffrances, est aussi une source d'épanouissement qui permet de nouer des relations, de montrer son utilité sociale, d'acquérir son autonomie, etc. Cette double privation a des effets démultipliés lorsqu'elle frappe celles et ceux que le marché du travail exclut.

Dans ce contexte, des initiatives existent pour construire des solutions. La Fondation de France

souhaite soutenir ces démarches qui permettent de répondre à des besoins sociaux sur les territoires, tout en facilitant l'accès à l'emploi et/ou en créant directement des emplois.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à :

- des organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée : associations et éventuellement coopératives dont l'activité relève de l'intérêt général ;
- des regroupements de structures permettant de construire une offre de services territorialisée.

Dans tous les cas, l'aide de la Fondation de France sera affectée à une structure non lucrative.

Les modalités de soutien

Ce programme peut soutenir :

- le démarrage de projets de terrain et leur développement ;
- les initiatives qui permettent de consolider une ou des structures par la diversification et/ou la mutualisation de leurs activités ;
- la diffusion et l'essaimage d'expériences innovantes, le développement de la connaissance à partir de ces expériences.

La Fondation de France financera des investissements matériels et immatériels ainsi qu'une aide ponctuelle au fonctionnement. Des projets pluriannuels pourront être étudiés.

Quelles sont les initiatives concernées ?

La Fondation de France souhaite soutenir des projets qui s'inscrivent dans la durée. Elle encourage les coopérations entre différents acteurs et porte une attention particulière à la participation des usagers à tous les stades du projet (de l'idée initiale, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions).

Trois axes de travail sont privilégiés.

Axe 1

Lever les freins matériels à l'accès à l'emploi

La mobilité géographique liée au travail est une contrainte de plus en plus forte dont les effets sont particulièrement prégnants pour les foyers les plus en difficulté. Outre les problèmes matériels qu'elle produit, elle peut être un vecteur d'isolement. C'est pourquoi la Fondation de France étudiera des projets qui permettent de répondre aux difficultés liées à la mobilité géographique – temporaire ou de longue durée – et facilitent l'intégration sociale des nouveaux arrivants.

Les horaires atypiques et changeants, l'éloignement du lieu de travail, le cumul de différentes activités sur des périodes plus ou moins longues, l'évolution des structures familiales, confrontent parfois les chercheurs d'emploi et les salariés à des difficultés matérielles et à une réorganisation de leur quotidien.

Pour éviter que ces freins à la recherche ou au maintien dans l'emploi ne fassent basculer les plus fragiles vers l'exclusion, la Fondation de France soutient des projets qui facilitent de façon durable les déplacements (accès aux moyens de transport individuels ou collectifs, réduction des coûts, etc.), la prise en charge d'enfants ou de personnes dépendantes, le logement près du lieu de travail, etc.

Les propositions qui permettent de prendre en compte plusieurs de ces dimensions sont encouragées.

Axe 2

Développer l'innovation sociale

La Fondation souhaite favoriser l'émergence, la structuration et le développement de réponses économiques socialement innovantes qui accompagnent les évolutions du marché du travail et permettent de préparer l'emploi de demain, notamment pour les publics en difficulté.

Dans cette perspective, elle propose de soutenir des projets qui contribuent à :

- initier, tester, structurer des filières émergentes dans de nouveaux secteurs d'activité, fondées sur la solidarité et la préservation de l'environnement et prometteuses en termes de création d'activité et d'emploi, et accompagner les mobilités professionnelles vers ces filières ;
- développer des modes de production de biens et de services qui rénovent la relation entre les producteurs et les consommateurs ;
- construire des formes innovantes d'emploi durables et de qualité pour des personnes en difficulté.

Axe 3

Soutenir des activités solidaires créatrices d'emploi sur des territoires fragiles

Les inégalités entre les territoires continuent à se creuser. Certains secteurs, en milieu rural, urbain ou périurbain cumulent les difficultés économiques et sociales. Leurs habitants sont particulièrement touchés par la pénurie d'emplois et la concurrence accrue sur le marché du travail.

La Fondation de France est convaincue que des solutions de proximité peuvent être imaginées et développées quelle que soit l'échelle pertinente (quartier, commune, agglomération). Elles peuvent permettre de faire face à des besoins sociaux non satisfaits tout en créant des emplois localement.

Critères

La Fondation de France sera très attentive aux questions liées à l'intégration socio-professionnelle, au maintien dans l'emploi, à la création d'emploi, à la qualité de vie au travail, etc.

Les services proposés doivent être accessibles aux personnes en difficulté. La Fondation de France appréciera qu'ils soient également ouverts à un public divers (origines sociales, culturelles, âges), avec une tarification adaptée aux moyens de chacun.

Les porteurs de projets devront montrer comment ils trouvent un équilibre financier à court ou moyen terme, en associant des ressources propres (vente de produits et de services), des subventions, des contributions en nature (dons, bénévolat, prêt de locaux). Ils devront préciser comment ils prévoient de financer les charges de fonctionnement générées par le projet lorsqu'elles ne seront plus couvertes par le soutien de la Fondation de France.

Au-delà de ces critères, la Fondation de France appréciera la qualité globale du projet et son caractère innovant.

Ne seront pas retenus dans le cadre de cet appel à projets :

- l'insertion par l'activité économique ou le travail adapté, dont le financement relève des pouvoirs publics ;
- les structures de conseil juridique, administratif ou financier ;
- les projets économiques dont l'activité n'a pas de vocation sociale ;
- les projets sociaux sans réel caractère économique ;
- les projets environnementaux sans dimension économique et solidaire ;
- les structures d'accompagnement à la création d'entreprise ;
- l'organisation de manifestations ou actions ponctuelles (colloques, séminaires, expositions, voyages, etc.) ;
- les demandes liées à des difficultés financières, passagères ou chroniques ;
- les activités se déroulant majoritairement en dehors du territoire français.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*) ou disponible en contactant le siège ou les délégations régionales concernées (voir carte).

Le dossier complet accompagné des annexes devra parvenir par voie postale et par mail aux délégations régionales ou au siège de la Fondation de France pour les territoires non couverts par les délégations.

Deux sessions sont prévues en 2014 :

- Date limite de réception des dossiers :
31 mars et 8 septembre
- Présélection : mi-avril puis mi-septembre
- Instruction des dossiers présélectionnés :
mai-juin puis octobre-novembre
- Attribution des subventions : juillet et décembre

Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Aides méthodologiques complémentaires

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :



Encourager la coproduction

Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés à la mobilisation des bénéficiaires.

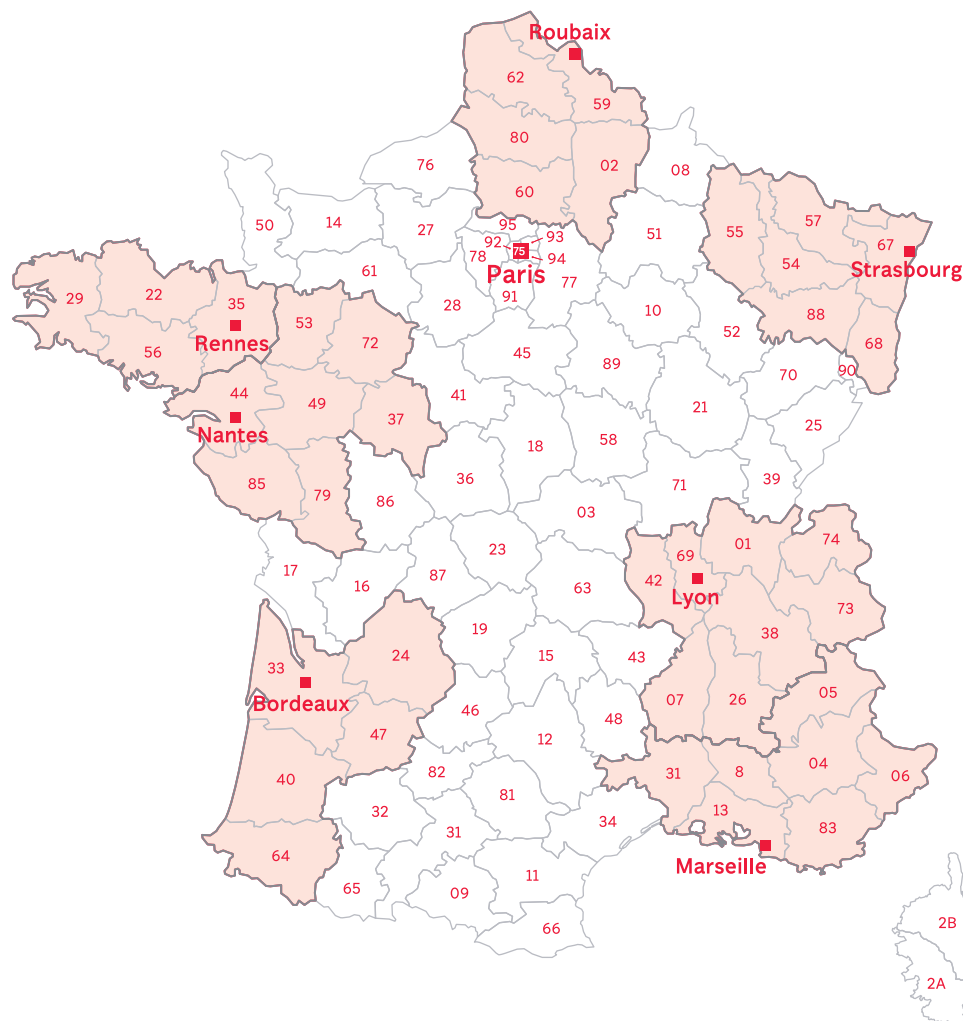


Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Une logique de proximité

La Fondation de France a implanté sept délégations régionales à Lille-Roubaix, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes et Rennes. Elles fonctionnent très largement grâce au bénévolat. Toutes travaillent en réseau avec le siège et traitent au niveau local et régional plusieurs appels à projets. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs et les bénéficiaires. Elle favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.



France (hors délégations)

Programme Emploi
40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 96
emploi@fdf.org

Aquitaine

16 rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél.: 05 56 52 03 07
aquitaine@fdf.org

Bretagne

8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél.: 02 99 38 24 22
bretagne@fdf.org

Lorraine-Alsace

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
Tél.: 03 88 22 78 68
lorraine@fdf.org

Nord Pas-de-Calais Picardie

29 Grand'Rue
59100 Roubaix
Tél.: 03 20 11 80 90
nord@fdf.org

Pays de Loire

5 rue Columelle
44000 Nantes
Tél.: 02 51 83 20 70
loire@fdf.org

Provence - Côte d'Azur

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél.: 04 91 90 08 77
provence@fdf.org

Rhône-Alpes

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél.: 04 72 10 92 30
rhone@fdf.org

Avec les 715 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 130 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux: l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France